
Adresse de la société populaire de Feurs (Loire) qui exprime son admiration à la Convention, lors de la séance du 27 messidor an II (15 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de Feurs (Loire) qui exprime son admiration à la Convention, lors de la séance du 27 messidor an II (15 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 163-164;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23661_t1_0163_0000_8

Fichier pdf généré le 21/07/2021

Séance du 27 Messidor An II

(Mardi 15 Juillet 1794)

Présidence de LOUIS (du Bas-Rhin)

A l'ouverture de la séance, un membre a fait lecture de la correspondance.

1

Le conseil-général, les comités de surveillance et de subsistances, la société populaire, et le tribunal de paix de la commune d'Armentières, département du Nord, applaudissent au décret du 18 floréal, et réclament vengeance de l'attentat dirigé contre la représentation nationale, et l'invitent à rester au poste qu'elle occupe avec tant de gloire, jusqu'à ce que l'exécrable Pitt, cet homme horrible, ce monstre affreux, vomi par l'enfer pour la honte et le malheur de l'humanité, soit anéanti avec tous les infames partisans du royalisme et de la tyrannie.

Mention honorable, insertion au bulletin. (1).

[Armentières, s.d.] (2).

« Législateurs du peuple français, et dignes d'être les Représentans de toutes les nations du monde !

Que de nouveaux droits vous assure à la reconnaissance publique votre décret du 18 floréal ! Que vous avez bien mérité du genre humain en proclamant que le peuple français reconnaît l'existence de l'être Suprême et l'immortalité de l'âme !

Par cette sublime proclamation, vous avez écrasé la dernière tête de l'hydre affreuse de l'athéisme. Vous avez éteint les torches sanglantes du fanatisme, vous avez porté la consolation et l'espoir dans l'ame abattue du malheureux, et le poignard déchirant du remords dans l'ame perverse du méchant. Eh ! quoi de plus consolant pour l'homme vertueux que d'espérer de se survivre à lui-même ? qu'elle serait décourageante pour l'infortuné l'idée affreuse de la destruction totale de son être ! Que de forfaits le scélérat serait enhardi à commettre, si, en mourant, il était sur d'être entièrement anéanti !...

Législateurs, nous frémissons encore d'indignation et d'horreur en songeant à l'horrible attentat des monstres qui attentèrent aux jours précieux de 2 de vos collègues, de 2 représentans les plus zélés défenseurs de la liberté, les plus chauds amis de la cause du peuple. Génie bienfaisant, génie tutélaire de notre république, continue à veiller à la conservation de nos incorruptibles Représentans ; créé partout de nouveau geoffroi dont les corps servent de bouclier sûr contre le fer parricide de leurs lâches assassins !

Vigoureux montagnards ! continuez à vous avancer à pas de géants vers l'immortalité ; continuez à travailler au bonheur de la patrie et à celui des hommes qui n'existent pas encore ; ne quittez votre poste où vous siégez avec tant de gloire et de succès qu'au moment où vous aurez frappé tous les atroces ennemis de la république, qu'au moment où de sa massue exterminatrice, la Montagne sacrée aura pulvérisé l'exécrable Pitt, cet homme horrible, ce monstre affreux, vomi par l'enfer lui-même pour la honte et le malheur de l'humanité ! qu'au moment où tous les vautours couronnés, tous les infames partisans du royalisme et de toute tyrannie quelconque, seront arrachés à la lumière qu'ils souillent, et que leurs coupables yeux n'eussent jamais dû voir...

Vive à jamais la République ! Vive la foudroyante montagne ! haine, exécration éternelle à tous les scélérats ennemis du peuple et de la Convention nationale !... ».

2

La société populaire de Feurs, département de la Loire, écrit à la Convention : « Qu'il y a quelque chose de si grand, un ensemble si imposant dans la marche rapide et révolutionnaire des comités de salut public et de sûreté générale, que les amis de la liberté les plus ombrageux s'écrient en versant des larmes d'attendrissement : *La patrie est sauvée* ».

Elle félicite la Convention sur ses travaux et sur ses succès : elle demande un exemple terrible qui effraie les assassins de la représentation nationale. « Représentans, dit-elle, soyez impitoyables par humanité ». Enfin elle l'invite à rester à son poste.

(1) P.V., XLI, 255. B^m, 3 therm. (1^{er} suppl^t).

(2) C 309, pl. 1201, p. 1.

Mention honorable, insertion au bulletin. (1).

[Feurs, 21 prair. II] (2)

« Citoyens Représentans,

Il y a quelque chose de si grand, un ensemble si imposant dans la marche rapide et révolutionnaire de vos comités de salut public et de sûreté générale, que les amis de la liberté les plus ombrageux s'écrient, en versant des larmes d'attendrissement, la Patrie est sauvée... que les Aristocrates les plus acharnés renoncent à leurs criminelles espérances... Patriotes, après 5 ans de travaux et d'amertume, il est tems de respirer : voyez comme le Gouvernement se coordonne avec les vertus sociales. Vils partisans du despotisme à genoux... La justice et la vertu cimentent les fondements de la République Française; vous n'avez à espérer que du mépris d'un Peuple généreux : si sa foudre vengeresse frappe les monstres, c'est assez d'un éclair pour glacer d'effroi les reptiles impurs qui se cachent dans les ténèbres : Ô vous ! qui la louiez, vous tenez dans vos mains les destinées de l'univers. Oui, Représentans du Peuple français, vous lui répondez du bonheur de l'humanité : ce n'est pas en vain qu'au jour de sa colère, il vous a investis de sa puissance. L'unité d'action, la force centrale, le nerf que vous avez donné au gouvernement révolutionnaire, le calme que vous avez fait succéder aux tempêtes que des factions liberticides soulevaient à l'entrée d'une campagne décisive, la prompte punition des conspirateurs, votre habileté à faire servir à l'affermissement de la République les événements que les traîtres avaient préparés pour sa ruine, votre perspicacité dans la connaissance des hommes, garantissent à la Nation sa gloire, ses droits et son bonheur.

Lorsque, après tant de trahisons dans les Assemblées nationales où la voix des défenseurs des Droits de l'homme était étouffée par les clameurs mercenaires d'un vil troupeau de mandataires infidèles, le Peuple voit la Convention déployer un grand caractère, marcher à pas de géant dans la carrière de la régénération des mœurs, commander à la victoire de séconder ses vastes desseins, terrasser le fanatisme; en reconnaissant l'Être suprême, son devoir est d'être juste envers ses Représentans et envers lui : aussi, avez vous entendu, de toutes les parties de la France, la reconnaissance et l'admiration vous conjurer, au nom de la Patrie qui vous est si chère, au nom de votre gloire qu'il vous importe de ne pas confier à des mains équivoques, de rester à votre poste; en est-il de plus beau au monde ? Mais quels cris de douleur répètent dans tous les Départemens que c'est celui du danger ! Des poignards, des assassins menacent la convention Nationale. Républicains, soyez en éveil, on veut vous frapper au cœur. Quoi ?

Vertueux Représentans, ce serait là votre récompense; la vertu serait elle toujours malheureuse sur la terre ? Incorruptible Robespierre, sévère Collot Dherbois, défenseurs imperturbables de la Liberté, vous avez failli tomber sous les coups d'un bras parricide dirigé par l'étranger. Reçois l'hommage de notre reconnaissance, Providence éternelle, au mo-

(1) P.V., XLI, 255. Bⁱⁿ, 2 therm. (2^e suppl^t).
 (2) C 310, pl. 1211, p. 17.

ment où les français te proclament aux yeux de l'univers; tu as bien prouvé que tu veillais sur eux, en détournant le fer homicide de ces têtes chéries. Instruits par l'expérience, serons nous toujours victimes de notre générosité ? Que le Peuple s'applaudisse de n'avoir pas à regretter ses Représentans; que les scélérats qui ont voulu commettre un si grand crime périssent; en est-ce assez ? non, il faut un exemple terrible pour réfréner les bêtes féroces qui voudraient les imiter. Qu'il ne répugne point à vos cœurs généreux de faire punir avec une rigueur éclatante les assassins de la Représentation Nationale : pour conserver au monde ses Bienfaiteurs, soyez impitoyables par humanité ».

DEBOURG (présid.), VILLENEUVE (secrét.)

3

Le comité de surveillance de Jarcieu, département de l'Isère, félicite la Convention sur ses travaux, ses vertus, ses talents, son zèle et son courage, et l'assure de sa reconnaissance et de son dévouement.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Jarcieu, 19 prair. II] (2)

« Citoyens Représentans, pères cheries,

nous sommes des simples agriculteurs, qui ignorons l'art de parler et d'écrire avec éloquence, ainsi nous n'entreprendrons pas de vous entretenir longuement, des sentimens que nous inspirent vos pénibles travaux; pleins de reconnaissance nous rendons hommage à vos vertus, vos talents, votre zèle, et votre courage, et nous sommes prêts à mourir pour le soutiens de vos lois, et votre deffense personnelle. S. et F. Vive la République, vive la Montagne ! ».

POUCIN (présid.), BARDIN, LOUMIER, CARDY, BERANGER, MAGNAT, LAGOUÏ-RIBAUD
 [et 2 signatures illisibles]

4

La société populaire de Rocher-de-la-Liberté (Saint-Lô), département de la Manche, applaudit aux lois sages qui préparent le bonheur du genre humain, envoie l'extrait de son procès-verbal qui contient les détails de la fête à l'Être suprême, et dit : « Le culte pur de l'Être Suprême, la soumission aux lois, l'amour de la patrie et l'exercice de la vertu, voilà notre profession de foi républicaine; et, à votre exemple, nous serons toujours prêts à nous sacrifier au salut de notre pays ».

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Rocher-de-la-Liberté, 22 prair. II] (4)

(1) P.V., XLI, 256.
 (2) C 309, pl. 1201, p. 2.
 (3) P.V., XLI, 256.
 (4) F¹⁷ 1010^D, pl. 1, 3824.